

Animateur·trice de dialogue philosophique

Attestation de compétences

The logo for proPhilo, featuring the word "proPhilo" in a white, lowercase, sans-serif font inside a dark grey speech bubble. The background of the header is a green-tinted photograph of a mountain landscape with a winding path and trees.

proPhilo

www.prophilo.ch

Descriptif	L'attestation de compétences consiste à préparer et animer quinze ateliers de discussion philosophique en communauté de recherche durant lesquels le ou la participant·e devra mobiliser les éléments acquis pendant la formation initiale d'animateur·trice de dialogue philosophique. Au cours de son stage, un·e superviseur·e certifié·e soutiendra le ou la participant·e dans la mise en place d'un processus réflexif autour de sa pratique. Les accompagnements sont l'occasion pour apprendre à utiliser en situation les outils du dialogue philosophique, à problématiser les thèmes abordés et à encourager les participant·es aux ateliers à se questionner les un·es les autres. Enfin, le ou la participant·e effectuera avec la personne qui l'accompagne une analyse critique de ses animations dans le but de les améliorer et les enrichir.
Prérequis	Avoir suivi la formation d'animateur·trice de dialogue philosophique (40h) ou toute formation jugée équivalente par proPhilo.
Modalités	<u>Le ou la participant·e</u> • Anime 15 ateliers de 45 minutes chacun avec un ou, de préférence, deux groupes. • Peut demander au ou à la superviseur·e d'animer une session, auquel cas le ou la participant·e observe l'animation. • Remplit la grille d'observation. <u>Le ou la superviseur·e</u> • Accompagne quatre animations. • Donne un retour au ou à la participant·e à l'issue de chacune des quatre animations observées. • Remplit la grille d'observation à l'issue de chaque supervision. • Communique à proPhilo la réussite de l'attestation. <u>proPhilo</u> • Etablit l'attestation de compétences. L'animateur·trice est en charge de trouver un terrain de pratique. En cas de besoin, proPhilo peut l'aider dans cette recherche.
Evaluation	Les compétences sont évaluées par le ou la superviseur·e. La décision finale d'obtention de l'attestation est de son seul ressort. L'évaluation se fonde sur 14 critères observés. Pour obtenir l'attestation de compétences, au moins 11 critères doivent obtenir une appréciation au minimum satisfaisante.

Coût

CHF 820,-